



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2015-26

Objet : Délibération portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion des Actions Sociales (SIGAS) Hauts de Garonne et désignation de délégués.

Conseillers en exercice	30	Pour	28
Conseillers présents	23	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2015, le 6 juillet à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle culturelle de Carignan de Bordeaux, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	26/VI/2015		
Date d'affichage	26/VI/2015		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Jean-François JAMET**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf		Evelyne LAVIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses		Danièle PINNA
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire		Nathalie ROCA
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		
Françoise IMMÉR	Pompignac		Denis LOPEZ
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Philippe CASENAVE
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20150706-D-2015-26-DE
Date de télétransmission : 10/07/2015
Date de réception préfecture : 10/07/2015

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

Affiché, le 28 JUL. 2015

N° 2015-26

Objet : Délibération portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion des Actions Sociales (SIGAS) Hauts de Garonne et désignation de délégués.

Considérant la délibération n° 2014-63 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2014 exprimant la volonté de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" d'adhérer au SIGAS Hauts de Garonne

Considérant la délibération du Conseil syndical du SIGAS en date du 12 mars 2015 portant modification de statuts du SIGAS en vue notamment d'élargir son périmètre au territoire de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" (document joint)

Rapport de synthèse :

Le CIAS a sollicité le Conseil communautaire en vue d'une adhésion aux services offerts par le SIGAS des Hauts de Garonne.

Le CIAS fonde sa volonté de rejoindre le syndicat en constatant que la pyramide des âges au niveau national montre un vieillissement de la population, avec des seniors de plus en plus nombreux. Cette constatation est et sera d'autant plus prégnante sur le territoire de la Communauté de communes car plus de 90% des habitants, sont des propriétaires occupants. Les missions du CIAS sont donc amenées à prendre en compte cette problématique, conformément aux statuts. Le CIAS devra développer des actions vers ce public.

Le CIAS a déjà mis en place deux actions :

Le portage de repas à domicile

L'Opération pour l'Habitation des Personnes Agées ou Dépendantes

L'adhésion au CLIC conforterait les missions déjà engagées et permettrait d'en développer d'autres. En effet, le CLIC dispose de travailleurs sociaux spécialisés dans le domaine de la gérontologie, du handicap.... . Le CLIC apporte à la fois une expertise individuelle, un soutien personnel et administratif, notamment dans la recherche de financements et d'aides au montage des dossiers.

Après plusieurs rencontres avec la Directrice du CLIC et le Vice-Président du CIAS, il a été établi qu'un travail commun, et en réseau, entre le CIAS, le CLIC et les partenaires tel que les Coteaux de Bordeaux serait indispensable.

Cette adhésion serait possible car le Conseil Général a étendu le périmètre d'intervention du CLIC au canton de Créon et à ce titre doit donner des moyens supplémentaires pour que les missions proposées soient pleinement réalisées.

Le Conseil syndical du SIGAS a modifié en sa séance du 12 mars 2015 ses statuts.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver lesdits statuts puis de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui idéalement pourraient être des membres élus du conseil d'administration du CIAS de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20150706-D-2015-26-DE
Date de télétransmission : 10/07/2015
Date de réception préfecture : 10/07/2015

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver les statuts modifiés du SIGAS Hauts de Garonne

Le Président de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" fait un appel à candidature. Il prend acte des candidatures suivantes :

Titulaire n° 1 : Frédéric COUSSO

Titulaire n° 2 : Alain LAFONTANA

En application de l'article L 21231-21, le vote est normalement secret. Toutefois, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité le vote peut être public. Mais dans tous les cas le scrutin reste **un scrutin majoritaire uninominal**.

De même, si un seul candidat se déclare par poste alors sa nomination prend effet immédiatement.

Le Président constate qu'il n'y a qu'une candidature par poste à pourvoir et proclame Frédéric COUSSO et Alain LAFONTANA élus délégués titulaires.

Le Président de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" fait un appel à candidature. Il prend acte des candidatures suivantes :

Suppléant : Axelle BALGUERIE

Suppléant : Danielle PINNA

Suppléant : Francis MASSE

A la demande d'Axelle BALGUERIE, il est procédé à un vote secret dont les résultats sont les suivants pour 28 bulletins exprimés: Frédéric COUSSO : 1 voix ; Danièle PINNA : 27 voix ; Francis MASSE : 19 voix et Axelle BALGUERIE : 9 voix.

Danièle PINNA et Francis MASSE sont élus délégués suppléants.

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20150706-D-2015-26-DE
Date de télétransmission : 10/07/2015
Date de réception préfecture : 10/07/2015

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 6 juillet 2015

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE